# Avis important

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1922)**

Heft 31

PDF erstellt am: **28.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# AVIS IMPORTANT

A partir du mois de janvier 1923, notre Bulletin mensuel comportera une partie exclusivement réservée à la Publicité dans laquelle pourront être insérées des annonces, tant par nos membres que par d'autres personnes qui sont intéressées aux échanges commerciaux entre la Suisse et la France.

Par le tirage important de notre bulletin, par sa répartition judicieuse tant parmi les commerçants et industriels que parmi les groupements professionnels (syndicats, chambres de commerce) en Suisse et en France, les annonces insérées dans le bulletin constituent une publicité extrêmement efficace et de tout premier ordre.

Nous nous permettons d'y rendre nos membres particulièrement attentifs en les engageant très vivement à réserver à notre Bulletin une part aussi grande que possible de leur publicité, dans leur propre intérêt et dans celui de notre Chambre de Commerce.

Les prix des annonces sont fixés comme suit :

300 fr. français pour une page entière.
175 — — — une demi-page.
100 — — — un quart de page.
55 — — — un huitième de page.

Petites annonces : 1 fr. 50 la ligne.

Remise de 5 % pour 6 insertions consécutives.

Remise de 10 % pour 12 insertions consécutives.

Aux membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, il est fait une bonification supplémentaire de 10 % sur tous les prix ci-dessus.

***

Toute la correspondance, annonces et règlements financiers y relatifs doivent être adressés à :

M. A. Reymond, 30, boulevard Saint-Michel, Paris.

## FOIRE DE BALE

La prochaine Foire Suisse aura lieu du 14 au 24 avril 1923. Il nous paraît utile de rappeler que seules les maisons domiciliées en Suisse, qui ont leur exploitation principale en Suisse, avec des produits fabriqués en Suisse, sont admises à y participer. Elle est ouverte en premier lieu aux fabricants et artisans pour y exposer les produits de leur propre fabrication. Y seront accueillis, en outre, les grossistes avec des articles suisses qui ne sont pas exposés par les producteurs eux-mêmes.

Notre Chambre de Commerce se tiendra à la disposition de MM. les acheteurs pour leur fournir des cartes d'entrée à la Foire.

## SUPPRESSION DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ALIMENTATION

Par arrêté du 3 novembre dernier, le Conseil fédéral a décidé la suppression de l'Office fédéral de l'Alimentation à partir du 1er janvier 1923.

En ses lieu et place, il institue, en vue de l'approvisionnement du pays en céréales, une Section spéciale dénommée « Administration fédérale des blés » qui sera chargée de l'importation, de la vente et du magasinage des grains, et de la réception des blés indigènes.

Cette section sera rattachée au Département de l'Economie publique.

## LE CHOMAGE EN SUISSE

Le Bulletin du 15 novembre de l'Office fédéral du Travail signale que les chômeurs complets sont encore, à fin octobre, au nombre de 48.218, et les chômeurs partiels de 21.585, ce qui fait un total de 69.803, soit une diminution comparativement à la situation à fin septembre de : 1.294 chômeurs de la 1re catégorie et de 1.767 de la seconde.

Si l'on examine la situation dans les divers métiers, on relève une augmentation du nombre des chômeurs complets dans l'industrie hôtelière (373), dans les produits alimentaires, boissons et tabacs (129), dans les arts graphiques et la fabrication du papier (117), dans l'agriculture et l'horticulture (108), dans les industries du bois et du verre (69), dans la catégorie des non professionnels (64), dans les produits chimiques (47), dans la sylviculture et la pêche (30), dans l'exploitation des mines et tourbières (7).